



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de l'Emploi

Direction des Solidarités
Bureau des Partenariats et de l'Insertion

RÈGLEMENT APPEL À PROJETS DYNAMIQUES EMPLOI 6^e édition – 2026

Dynamiques Emploi
Des parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi



Numéro appel à projets sur PARIS ASSO : **DYN6**

Date de publication : mercredi 16 avril 2025

Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 12 juin 2025 à 23h59

Contact : DAE-parisemploi@paris.fr

« Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent appel à projets, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés ». Tout candidat dispose, en application des articles 15 et suivants du règlement, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant, et peut s'opposer à leur utilisation. En cas de refus d'un candidat de renseigner ces données ou en cas d'exercice du droit d'opposition, la Ville sera dans l'impossibilité de procéder au traitement de sa candidature et la demande de candidature sera réputée annulée. »

J'autorise la DAE de la Ville de Paris à utiliser les données renseignées dans le dossier de candidature pour m'informer d'appels à projet et événements en lien avec des thématiques d'emploi ou de formations professionnelles ou me faire parvenir des mails d'information relatifs aux politiques publiques de la Ville de Paris en lien avec ces thématiques :

Oui **Non**

SOMMAIRE

1. Contexte de l'appel à projets

2. Objet de l'appel à projets

3. Candidats éligibles

3.1 Types de structures éligibles

3.2 Candidatures en groupement

4. Projets éligibles

4.1 Projets éligibles

4.2 Projets non éligibles

5. Publics parisiens visés

6. Critères de sélection

6.1 Cohérence et pertinence globale du projet

6.2 Faisabilité économique du projet

6.3 Expertise du porteur de projet

6.4 Ingénierie du parcours

6.5 Partenariat et ancrage local

7. Soutien de la collectivité

7.1 Nature du soutien de la collectivité

7.2 Convention

7.3 Budget prévisionnel du projet

7.4 Modalités de versement

8. Suivi et évaluation des projets

9. Calendrier

10. Réponse à l'appel à projets

10.1 Modalités de réponse

10.2 Date limite de dépôt des dossiers

10.3 Liste des pièces à déposer dans Paris Asso

1. Contexte de l'appel à projets

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, la Ville de Paris lance la **6^e édition de l'appel à projets Dynamiques Emploi** afin de sélectionner des projets d'opérateurs en capacité de proposer aux Parisien.ne.s éloigné.e.s de l'emploi, et prioritairement les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des offres d'accompagnement dans leur parcours vers l'emploi.

Cette 6^e édition accordera une attention particulière aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en reconversion professionnelle.

L'appel à projets Dynamiques Emploi s'inscrit dans les actions du Réseau pour l'Emploi comme un levier accélérateur de l'insertion et du retour à l'emploi. L'objectif est de retenir des propositions qui complètent les initiatives des partenaires du Réseau pour l'Emploi à Paris.

Pour information

Au 4^{ème} trimestre 2024, France Travail comptabilise 216 896 demandeurs d'emploi à Paris, soit +2,6% en un an, toutes catégories A, B, C (avec 112 709 en cat A, soit + 4,5% en un an). Parmi ces demandeurs d'emploi :

- 16,9% sont allocataires du RSA,
- 28,3% sont des personnes de 50 ans et plus, dont 18,2% sont allocataires du RSA
- 11,7% des inscrits sont des jeunes de moins de 26 ans.

2. Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objectif la mise en place d'offres en direction des Parisien.ne.s correspondantes à l'une des 3 thématiques suivantes :

a) Construire son projet professionnel

Les actions proposées devront permettre d'identifier les freins des bénéficiaires, de proposer les actions pour y remédier et d'engager chaque bénéficiaire dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Elles devront permettre aux bénéficiaires :

- Une reprise de confiance et d'estime de soi (actions culturelles, physiques et sportives, citoyennes etc...) ;
- La valorisation de leurs compétences et leur transférabilité dans un cadre professionnel ;
- La construction effective d'un projet professionnel et l'élaboration de préconisations pour sa mise en œuvre ;

- La validation du projet professionnel par des périodes de mise en situation professionnelle, des visites d'entreprise, des études métiers, etc.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures qui proposeront des solutions **aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus**.

La durée des parcours proposés dans ce cadre ne devra pas excéder 6 mois.

L'accompagnement devra prévoir des entretiens individuels et des actions collectives.

b) Réussir sa reconversion professionnelle

Dans le cadre de la reconversion professionnelle, les candidats pourront proposer des actions pour accompagner les bénéficiaires dans leur réflexion, au profit de la construction et de la validation d'un nouveau projet professionnel. Il s'agit d'accompagner des bénéficiaires ayant déjà une expérience professionnelle mais devant ou souhaitant changer de secteurs ou de métiers.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures qui proposeront des solutions **aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus**. Ce public représente un défi majeur dans le contexte économique actuel (voir le 17^e baromètre de l'OIT du 4 décembre 2024*).

L'objet ici est d'aider ces personnes à transformer leur expérience en atout pour une transition professionnelle réussie et durable, valoriser leurs compétences, lutter contre les stéréotypes liés à l'âge, repositionner leur parcours dans un marché du travail en évolution.

Les candidats pourront notamment proposer des accompagnements novateurs et personnalisés s'appuyant sur des expérimentations réussies associant coaching et formes alternatives de retour à l'emploi/activité dans un objectif de diversification des statuts en sortie (salarié, salarié porté, intérimaire, auto entrepreneur etc.), des formats (temps partagés, intérim, multi-employeurs) et des entreprises (TPE, CAE etc.).

L'accompagnement devra aboutir à la construction effective du projet professionnel, à sa validation et à l'élaboration de préconisations pour sa mise en œuvre.

La durée des parcours proposés dans ce cadre sera de 6 mois en moyenne.

L'accompagnement devra prévoir des entretiens individuels et des actions collectives.

*17e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi consacré aux discriminations des personnes de 50 ans et plus, publié le 4 décembre 2024, présenté par la Défenseure des droits en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT)

c) Préparer son retour à l'emploi

Ces actions s'adressent aux publics parisiens ayant besoin d'être accompagnés dans leur recherche d'emploi et ayant déjà un projet professionnel établi.

La remise à l'emploi effective des bénéficiaires est le but de cette offre de parcours.

Les candidats devront donc être à même de proposer des mises en relation directes avec des employeurs et de préparer les bénéficiaires en amont de ces rencontres (travail sur CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens, rencontre de professionnels du secteur, analyse du marché caché, etc.).

La durée des parcours proposés dans ce cadre ne devra pas excéder 4 mois.

L'accompagnement devra privilégier les entretiens individuels.

Important : les projets de formation ou d'accompagnement à la création d'activité ne seront pas retenus dans le cadre de Dynamiques Emploi.

3. Candidats éligibles

3.1. Types de structures éligibles

Sont éligibles les projets portés par des structures à statut associatif ou commercial.

3.2. Candidatures en groupement

Les candidats peuvent répondre seul ou en groupement. En cas de candidature en groupement :

- Les candidats désigneront un chef de file qui représentera l'ensemble des porteurs de projets associés durant la procédure d'appel à projets et sa mise en œuvre.
- Ce chef de file sera l'interlocuteur privilégié de la Ville de Paris.

- Ce chef de file déposera une demande de subvention au nom du groupement. La part des charges et recettes afférentes à chaque membre devra être lisiblement identifiée dans le budget.
- **Une convention de partenariat**, ou a minima au moment de la candidature, des lettres d'intention de partenariat de chaque membre, devront être déposées avec le projet précisant la répartition des tâches, les engagements réciproques, les modalités de suivi des actions, la répartition des financements et les conditions de reversement de la subvention. Cet accord devra à minima couvrir la durée de réalisation du projet porté par les membres du consortium.
- Les modalités d'organisation devront être spécifiées dans le dossier de candidature présenté par le chef de file.
- Une subvention globale sera octroyée au chef de file du projet, à charge pour lui d'assurer le reversement des parties de subvention afférentes à chacun des partenaires du projet.

4. Projets éligibles

4.1. Projets éligibles

Les projets éligibles sont ceux qui **satisfont toutes les conditions suivantes** :

Publics visés :

- Les projets s'adressent exclusivement à un public résidant à Paris
- Les projets s'adressent à un public dont les compétences linguistiques sont au minimum d'un niveau B1 oral (CECRL¹)

Accompagnement :

- Le projet propose un accompagnement **gratuit** pour l'ensemble des bénéficiaires
- L'accompagnement se positionne sur une seule thématique de la partie 2 du présent règlement, les candidats ne peuvent pas répondre à plusieurs thématiques, le cumul n'est pas possible
- Le projet permet d'accompagner au minimum 30 bénéficiaires
- L'accompagnement devra être réalisé par des professionnels ayant déjà une expérience dans ce domaine (type conseiller en insertion professionnelle, coach certifié)

¹ Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

- L'accompagnement propose l'intégration de bénéficiaires au fil de l'eau et avec un démarrage immédiat à compter du moment où le bénéficiaire a été intégré à l'action
- L'accompagnement se réalise dans des locaux facilement accessibles en transports en commun
- Les modes d'accompagnement devront pouvoir se dérouler en présentiel et être adaptés en distanciel si nécessaire

Seront privilégiés les projets qui :

- Favorisent l'expérience pratique des bénéficiaires par des journées découverte, des immersions, un accompagnement intégrant du coaching ou du mentorat, des jobs dating, etc.
- Favorisent les synergies entre acteurs, notamment avec les entreprises pour déterminer et répondre à leurs attentes (contenus techniques, compétences douces, etc.)
- Favorisent des positionnements sur des offres d'emploi bénéficiant au territoire parisien, en particulier vers les métiers en tension, et notamment ceux concourant aux services publics
- Innovent en matière pédagogique et/ou s'appuient sur des expérimentations réussies
- Ont une capacité de repérage des publics visés

4.2. Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles, les projets :

- Qui proposent des parcours de formation
- Qui proposent un accompagnement à la création d'activité
- Qui ne répondent pas à l'une des trois thématiques de l'appel à projets
- Qui visent uniquement un métier ou un secteur spécifique
- Qui s'adressent à moins de 30 bénéficiaires
- Qui ne s'adressent pas à un public exclusivement parisien
- Qui s'adressent à un public avec un niveau de langue inférieur à B1

5. Publics parisiens visés

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, notamment demandeurs d'emploi de longue durée ou demandeurs d'emploi de 50 ans et plus
- Allocataires du RSA
- Demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi en situation de handicap

- Demandeurs d'emploi habitant un quartier populaire de Paris (QPV ou Quartiers populaires de cartographie Ville de Paris : [Votre adresse est-elle dans la nouvelle géographie - Ville de Paris](#))

6. Critères de sélection

La sélection portera sur les critères non hiérarchisés ci-dessous :

6.1. Cohérence et pertinence globale du projet

- Réponse aux objectifs de l'appel à projets
- L'adéquation du projet à l'offre du marché et à l'employabilité des bénéficiaires seront particulièrement considérés dans l'analyse des dossiers.

6.2. Faisabilité économique du projet

- Présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre
- Moyens humains et financiers cohérents avec les objectifs
- Solidité financière de l'organisme : situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet

Les co-financements du projet devront être indiqués ainsi que leur état d'engagement.

6.3. Expertise du porteur de projet

- Expérience du candidat et de l'équipe projet par rapport aux objectifs
- Contenu pédagogique de l'accompagnement
- Atouts du projet en termes d'innovations, notamment pédagogiques
- Si le candidat a été lauréat d'une précédente édition de cet appel à projets, le bilan de l'action et la bonne gestion du projet seront pris en compte

6.4. Ingénierie du parcours

- Capacité à aller vers, repérer et à intégrer les publics parisiens cibles
- Qualité des contenus et atouts des parcours pour accompagner vers l'emploi, identifier les suites de parcours, mettre en relation avec les entreprises, etc.
- Qualité et réactivité du suivi et compte rendu des actions auprès de la Ville.

6.5. Partenariat et ancrage local

- Valorisation de l'ancrage local parisien
- Valorisation des partenariats (intervenants thématiques, entreprises, partenaires du réseau pour l'emploi, etc.)

7. Soutien de la collectivité parisienne

Les projets financés dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas être financés à un autre titre par la collectivité parisienne.

7.1. Nature du soutien de la collectivité

Le soutien apporté par la collectivité parisienne à chacun des lauréats interviendra sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

La subvention sera attribuée par délibération présentée au vote du Conseil de Paris. À titre prévisionnel, le Conseil de Paris visé est celui de novembre 2025.

La Ville de Paris prendra en charge au **maximum 80% du coût total de l'action**, sur la base du budget prévisionnel du projet présenté par le candidat, hors contributions volontaires en nature.

Les subventions seront attribuées dans la limite du budget alloué à l'appel à projets.

7.2. Convention

En cas de vote favorable du Conseil de Paris, une convention définissant les objectifs et conditions d'évaluation de l'action sera signée pour une durée d'un an entre la collectivité parisienne et le bénéficiaire de la subvention. Les actions doivent se dérouler dans la période de réalisation du projet mentionné dans la convention.

En cas de projets cofinancés par des entités tierces à la collectivité parisienne, le retrait de ce(s) co-financeur(s) entraînera celui de la collectivité parisienne si le projet ne peut plus se dérouler dans les conditions initialement prévues, telles que décrites dans la demande de projet et/ou dans la convention liant la Ville de Paris aux porteurs de projet.

7.3. Budget prévisionnel du projet

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés à la Ville de manière distincte.

7.4. Modalités de versement

Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement en une fois.

8. Suivi et évaluation des projets

Les candidats sélectionnés devront transmettre des éléments relatifs au déroulement de l'action. Un suivi mensuel et un bilan final quantitatif et qualitatif des projets devront être transmis à la Ville de Paris. Le suivi se fera, entre autres sous la forme, d'un tableau de suivi qui sera complété tous les mois par le lauréat. Lorsque ce dernier propose un suivi post accompagnement, un tableau final sera envoyé à l'issue. Ci-après quelques-uns des éléments qui seront demandés :

- Nombre de Parisien.ne.s accompagné.e.s dans le projet
- Profil des Parisien.ne.s accompagné.e.s entrés dans le projet (âge, arrondissement, QPV/Quartiers populaires, allocataires du RSA)
- Nombre de Parisien.ne.s accompagné.e.s ayant terminé l'accompagnement
- Types de sorties : activité salariée (CDI-CDD plus de 6 mois ; CDD moins 6 mois, CDDI), formation, projet de création d'activité ou de reprise d'une activité existante en renseignant le secteur d'activité concerné, absence de solution, etc.

En outre, les lauréats devront référencer leurs offres sur la plateforme inclusion DORA.

9. Calendrier

Le calendrier indicatif du présent appel à projets est le suivant :

- Lancement : mercredi 16 avril 2025
- **Date limite de dépôt du projet final sur Paris Asso : jeudi 12 juin 2025 à 23h59**
- Conseil de Paris visé : novembre 2025

En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention sera signée pour une durée d'un an (janvier à décembre 2026). Les actions doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

10. Réponse à l'appel à projets

10.1. Modalités de réponse

Les structures devront transmettre les dossiers de candidature sous forme dématérialisée uniquement, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (« Paris Asso / Paris Subventions »). Pour les associations ou les structures qui ne seraient pas encore référencées, il convient de le faire en suivant les indications mentionnées dans ce portail, avant dépôt de la demande. Un délai de 48h est à prévoir pour la validation du dossier. **Il est fortement recommandé de ne pas attendre le jour de la clôture de l'appel à projets pour initier et envoyer son projet sur Paris Asso / Paris Subventions.** Vous trouverez toutes les informations sur la procédure à suivre dans l'annexe 1.

10.2. Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt du dossier de candidature dans PARIS ASSO est fixée au **jeudi 12 juin 2025 à 23h59**. Tout dossier déposé après cette date sera non recevable. Il est préférable de ne pas attendre cette date butoir pour déposer vos dossiers.

Le numéro de l'appel à projets à renseigner dans le formulaire de réponse est le suivant : **DYN6**.

10.3. Liste des pièces à déposer dans Paris Asso

Les documents numérisés à fournir dans votre espace Paris Asso sont les suivants (voir aussi sur [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)). Les dossiers pourraient ne pas être traités en cas de pièces manquantes :

Pour les associations :

1. Le **dossier de candidature** complété (version Word à demander par mail à DAE-parisemploi@paris.fr)
2. Le **numéro de SIRET de l'association**
3. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Associations), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, il faudra alors fournir dans Paris Asso : la **liste à jour des membres du Conseil d'Administration, les statuts de l'association et le dernier récépissé fourni par la préfecture**
4. Le **rapport annuel d'activité 2023** validé en assemblée générale 2024
5. Le **procès-verbal de l'assemblée générale 2024**, complet et signé, approuvant les comptes de l'association pour l'année 2023 et toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)

6. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture
7. **Le bilan, le compte de résultat et les annexes** 2023 et 2024 certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes.
8. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document, sous forme de tableau, est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
9. Le **budget prévisionnel de l'association pour l'année 2026**
10. Le **budget prévisionnel du projet et son financement pour l'année 2026**
11. Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain sur Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain » qui se trouve dans la partie « Informations générales ». **Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande**
12. La liste et les CV des personnes qui participeront au projet
13. Les coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, mail)
14. La description des projets pour l'année en cours

Pour les autres types de structures :

Les pièces à fournir sont identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP, SARL, SA...) :

- Statuts de la société et plaquette de présentation, site Internet
- Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
- Liste des dirigeants actuels de la structure
- Agrément ESUS le cas échéant
- S'il est exigible, le rapport du commissaire aux comptes (général et spécial)
- Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable

Annexe

Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, disposer d'un compte Paris Asso ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant. Plus d'informations sur [Service numérique Paris Asso - Ville de Paris](#).

1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures qui ont déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

The screenshot shows the Paris Asso website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris logo and 'Asso' text, followed by 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', and 'LE PORTAIL' with a user profile icon 'M'. Below this, the 'Mon association / organisme' section is visible, featuring a user profile for 'PARIS JEAN BOUIN' with a 'Mise à jour le 30/08/2023' and buttons for 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. A red arrow points from the 'AJOUTER UNE ASSO' button to the 'Et j'utilise les services Paris Asso' section. This section contains five service cards: 'Paris Subventions' (Déposer ou suivre mes demandes), 'SPORTS' (Faire une demande de créneau sportif), 'AGIR' (Je cherche des bénévoles), 'Simpa Subventions' (Faire une demande de subvention), and 'Affichage numérique' (Demander la diffusion d'une affiche).

Le service Subventions s'ouvre :

Vous souhaitez :



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique

Dépôt et suivi de demandes de subventions

Vous êtes connecté-e sur le compte de l'association « PARIS JEAN BOUIN ».

pour sélectionner une autre association, rendez-vous sur le portail de [Data.Ass](#)

1 Vous avez l'action(s) en attente qui bloquent(l) l'ajournement de vos demandes, veuillez consulter vos [comptes](#)

Vous souhaitez :



Répondre à un appel à projets de la Ville de Paris



Faire une demande de subvention

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets ou des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter. Sinon, vous pouvez cliquer sur "Répondre à l'appel à projets DYN6".

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom S
Sigle :
Site W
Numé
Numé
Adres
Code P
Ville :
Recon

Adresse de correspondance MODIFIEE

Adresse : 53
Code Postal
Ville : PARIS
Téléphone :
Courriel : red

Responsable légal

Nom : 3
Prénom
Fonction
Téléphone
Courriel

Vos coordonnées individuelles

Nom :
Prénom
Fonction
Téléphone
Courriel

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles
Nombre de salariés
Nombre d'adhérents

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par soucis de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire Nationale des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 31/05/2022
- Statuts : Enregistrée le 31/05/2022

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner

Démarrer

Un rappel de vos informations administratives est proposé. Veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

- Le fonctionnement annuel de votre structure
- Un projet ou une action en particulier
- Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

Alde

Cookies

2) Première partie du formulaire de demande à remplir

Elle concerne votre **structure**. Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets :

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

2 Information sur votre structure

Attention, les informations renseignées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplois adossés *	Nombre de volontaires *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité Publique *	Nombre de salariés ou équivalent temps plein travaillé (ETPT) *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Besoin d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

3 Informations Financières



Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? *

Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? *

Oui Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? *

Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

2024

CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONT SUBVENTION VILLE DE NAIN	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

Budget prévisionnel de la structure *

À télécharger au plus: Formulaires associés (xls, docx, pdf, xls, xls, xls) d'un poids maximal de 10 Mo

Modèle de budget prévisionnel



Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de la structure dans ses grandes masses (produits et charges). Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici. Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de financer vos comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON CIVILES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
L'ASSOCIATION A REÇU UN MONTANT TOTAL DE DONNS OU DE SUBVENTIONS SUPÉRIEUR À 100 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DETTES		
CISANCES		
TRESORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter

Passer à l'étape suivante



Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapports d'activité" ou justifier leurs absences

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?



Dernier rapport d'activité *

1 Document qui peut être un document électronique (pdf, doc, xls, etc.) ou un fichier

musique ou vidéo

Fichier(s) envoyé(s)

nouveau_rls.pdf

102 ko

Année du document *

2022

Je ne peux pas fournir le document

* Champ à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

Quitter

Passer à l'étape suivante



3) Deuxième partie du formulaire de demande à remplir

Elle concerne votre projet. Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les contextualisant au contexte dans lequel elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 800 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (associatifs, sociaux, âge, genre, résidence etc.).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet *

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

Téléchargez ici les documents liés à votre projet :

- 1) Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible en écrivant à : DAE-parisemploi@paris.fr)
- 2) Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de la 5^e édition de l'appel à projets Dynamiques Emploi et que l'action est en cours : joindre **un bilan intermédiaire**. Il précisera notamment les modalités de repérage mises en œuvre, les profils des bénéficiaires accompagnés, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.
- 3) **Si le projet est porté par plusieurs associations ou structures (groupement)**, la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de reversement de la subvention
- 4) Facultatif : tout autre document permettant la bonne compréhension du

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du des partenaire.s

Localisation de l'action

Votre action concerne *

- Tout Paris
 Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites *

900 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (parcage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes dans domaines objet(s) de la demande, etc.). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNEL *	NOMBRE EN ETP **
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT À L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONNÉ EN CASH		
DONNÉ EN CASH		
DONNÉ EN ESPECÈCES		
VOLONTAIRES (STAGES, UNIVERS, ...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettez un zéro. ETP : voir l'aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein. Travailleur

Présentez le budget du projet dans les grandes masses (produits/charges) :

Budget prévisionnel du projet

MONTANT (EN EUROS) *

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous




GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Budget prévisionnel du projet*
1 fichier au plus. Format autorisé (.pdf), d'un poids maximal de 10 Mo.

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter

Passer à l'étape suivante

4) Validation finale de votre demande

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrir la page “Suivre mes demandes”.

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l’instruction dans la rubrique “Suivre mes demandes”. Si l’administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra de le faire sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Pour toute difficulté rencontrée dans l’usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso/Subventions ou contacter l’une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur Paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.